

Message concernant le supplément I au budget 2011

du 30 mars 2011

Le message et les projets d'arrêtés concernant le supplément I au budget 2011 ont été approuvés par le Conseil fédéral le 30 mars 2011.

Ce message est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi¹.

Le texte peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:
www.efd.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung.

3 mai 2011

Chancellerie fédérale

¹ En application de l'art. 19 de l'ordonnance sur les publications officielles (RS **170.512.1**), la publication dans la Feuille fédérale du message concernant le supplément I au budget se limite à la mention du titre et au nom de l'organisme auprès duquel il peut être obtenu, conformément à l'art. 13, al. 3, de la loi sur les publications officielles (RS **170.512**).

